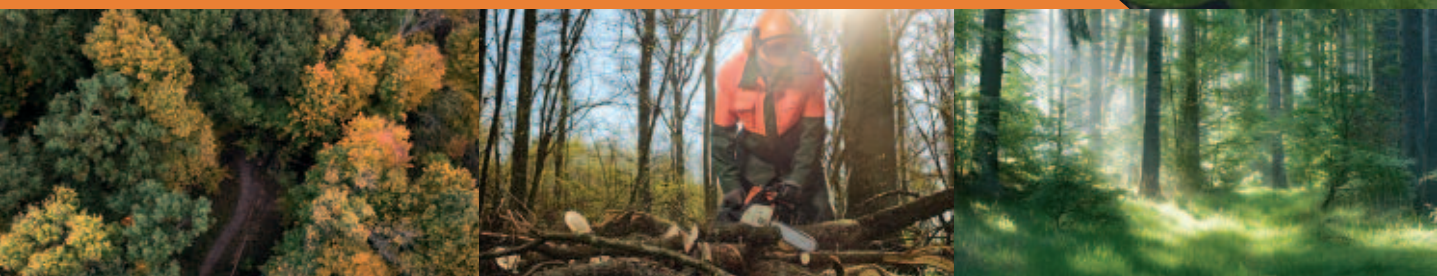




LA FORÊT EN HAUTS DE FRANCE



Tout savoir sur la forêt
publique et privée





Il nous appartient à tous de protéger et développer les 446 000 hectares boisés de notre territoire

Qu'elle soit privée ou publique, notre forêt régionale est fragile. Les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires en sont conscients et la gèrent avec passion en conciliant les différents enjeux qui lui sont propres :

- l'économie, avec près de 40 000 emplois en région, de la plantation des arbres à leur récolte, puis la transformation du produit bois pour de multiples utilisations ; ceci permet de financer en partie les autres fonctionnalités de la forêt ;
- l'environnement, car la forêt régionale est l'un des milieux naturels parmi les mieux préservés, dont la faune et la flore subissent le moins de pertes en biodiversité, contrairement à ce qui est observé dans de nombreux autres milieux ;
- dernier bastion le plus naturel, la forêt occupe une place essentielle pour le bien-être des populations. Elle fixe le carbone, améliore la qualité de l'eau des nappes souterraines et des rivières, ainsi que la qualité de l'air.

Tout promeneur, usager doit donc contribuer à respecter le milieu forestier et ne pas y jeter de déchets, s'y promener avec des engins à moteur (quad, moto...) ou y amener des animaux domestiques qui risquent de perturber la faune.

Sommaire

La forêt en Hauts-de-France

01 État des lieux

Page 5

CARTE D'IDENTITÉ

*Une forêt feuillue diversifiée,
privée à 70 %*

Page 8

L'ONF ET LE CRPF

*Deux acteurs au service
de la forêt publique et privée*



Page 9

COMMENT EST GÉRÉE LA FORÊT ?

*La gestion est réfléchie et pensée
pour maintenir la pérennité*

Page 10

UN MILIEU DIVERSIFIÉ ET PRÉSERVÉ

*Par endroit, les grands animaux menacent
le renouvellement de la forêt*

Page 11

UN ATOUT ÉCONOMIQUE

*Un matériau bois écologique qui fixe
le carbone*

Page 12

LES MENACES ET DÉFIS DE NOS FORÊTS

*Le changement climatique modifiera
les essences forestières*

Page 13

LA FILIÈRE FORÊT BOIS

*Des emplois locaux diversifiés
non délocalisables*



Page 15

LES BIENFAITS DE LA FORÊT

*Préservation des milieux,
des ressources naturelles
et de la santé*

Page 16

LA FORÊT, UN MILIEU À RESPECTER

*Les milieux forestiers
sont fragiles*

03 Ils font la forêt de demain

Page 19

COOPÉRATIVES ET EXPERTS FORESTIERS

Ils interviennent pour les propriétaires forestiers privés

Page 20

RENCONTRE AVEC ALEXIS DUCOUSSO

*Un propriétaire privé à la pointe
de la recherche et de la gestion*

Page 21

LES PÉPINIÈRES CRÉTÉ

Incuber les forêts du futur

Page 22

CYRIL TAILLY, MENUISIER

Valoriser le bois local

Page 23

PATRICE LEROUX, EXPLOITANT FORESTIER

*Prélever les arbres en préservant
la forêt*





01

État des lieux

LA FORÊT EN HAUTS-DE-FRANCE

Comme en France, la surface de la forêt régionale a doublé depuis le début du XVIII^e siècle, mais elle reste ici feuillue et diversifiée.

La forêt en Hauts-de-France

Sa carte d'identité

446 000 ha
de forêts sur
13 % de la région

446 000 ha de forêts (IGN) couvrent 13 % de la surface régionale (31 % au niveau de la France métropolitaine).

UN CONTEXTE HISTORIQUE MARQUÉ

Cette présence et cette répartition sont liées à certaines périodes de notre histoire.

■ Après la Révolution, les forêts royales sont devenues domaniales : elles appartiennent au domaine inaliénable de l'État.

■ Des défrichements ont eu lieu jusqu'à la fin du XIX^e siècle pour assurer le développement de la culture de la betterave.

La surface de la forêt régionale a doublé depuis le début de XIX^e, après des défrichements liés au développement de la betterave à sucre



Alexandre Guerrier © CNPF



■ La Première Guerre mondiale a aussi ruiné des surfaces forestières, notamment sur la zone de front.

■ Les forêts proches des frontières ont été préservées comme protection vis-à-vis des invasions.

■ Des boisements réguliers ont été réalisés, surtout depuis le début du XIX^e siècle.

■ Dans le Nord, la forte densité de population et les besoins de l'industrie minière ont surexploité et défriché des surfaces forestières.

Majoritaire en Hauts-de-France et en France, la forêt privée présente différents aspects selon les propriétaires qui la gèrent



Jean-Louis Rouault © CNPF

Le peuplier occupe une place importante dans la région



Sébastien Harist © CNPF

UNE FORÊT MAJORITAIREMENT PRIVÉE À 70 %

30 % de forêts sont des forêts domaniales d'État gérées par l'Office national des forêts. L'ONF gère aussi des forêts de collectivités et d'établissements publics (centres hospitaliers, Conservatoire du littoral, Institut de France, Parc naturel régional, etc.).

Les 70 % de bois et forêts privés appartiennent à 120 000 propriétaires d'arbres de bois et de forêt (40 000 propriétaires de plus de 1 ha et 10 000 de plus de 4 ha). On trouve donc une multitude de profils.

Ces propriétés privées boisées sont souvent morcelées : la petite taille des parcelles résulte parfois d'une culture de la vigne abandonnée fin XIX^e avec l'arrivée du Phylloxera.

LA DOMINATION DU FEUILLU DANS NOS FORÊTS

On trouve dans les forêts de la région une grande diversité d'essences forestières avec le chêne (sessile et pédonculé), le Hêtre et le Frêne comme essences dominantes.

Traditionnellement, le peuplier est cultivé dans les vallées : sa production rapide permet de produire du bois de qualité. D'autres essences sont également présentes : Charme, Érables (surtout sycomore, mais aussi champêtre et plane), Châtaignier, tilleuls, fruitiers (merisier, alisier), bouleaux, Tremble, Aulne glutineux...



Cartographie © CNPF

Le morcellement parcellaire est important dans certains secteurs après l'abandon de la vigne

Cette diversité constitue un axe majeur de la bonne gestion de nos forêts.

Avec 6 % de la surface forestière régionale, les résineux ou conifères sont concentrés sur le littoral où ils ont été plantés pour fixer les sols pauvres par exemple, ou dans certaines forêts replantées avec les dommages de guerre payés par les Allemands à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. On les trouve également plantés sur des sols très médiocres, souvent sableux (pins sylvestres).

UNE FORÊT PRODUCTIVE SUR PLUS DE 95 % DE LA SURFACE FORESTIÈRE

Le climat et les sols sont globalement favorables à un développement rapide des arbres avec un niveau de production parmi les plus élevés de France. Cependant, sur 10 % de la surface, les sols trop pauvres et les contraintes fortes limitent les possibilités de gestion forestière.

LA SURFACE FORESTIÈRE AUGMENTE RÉGULIÈREMENT

Depuis le début du XIX^e siècle en France et la fin du XIX^e / début XX^e en Hauts-de-France, la surface forestière augmente régulièrement (cf. carte ci-contre).

Ces boisements nouveaux concernent des terrains abandonnés par l'agriculture (bords de vallée pentus, mauvais terrains...), mais aussi certains espaces particuliers comme les dunes dont le boisement au début du XIX^e a fixé ces espaces mouvants. Les prix élevés des surfaces de bois et forêt en région incitent quelques propriétaires fonciers à boiser certaines de leurs parcelles agricoles (surtout dans le Nord et le Pas-de-Calais) alors que le prix du matériau bois au mieux reste stable mais souvent baisse en euros constants.

UNE RÉPARTITION INÉGALE DE LA FORÊT

Dans notre région, la forêt est éparse avec des surfaces plus conséquentes dans le sud du Nord, dans l'Aisne et le sud de l'Oise (cf. carte page 5). Les vallées sont aussi davantage boisées.

Source Géoportail



Les cartes de Cassini, consultables sur Géoportail, représentent les forêts au XVIII^e



Gilles Poulain © CNPF

Les résineux sont très peu présents dans notre région



Gilles Poulain © CNPF

Les boisements de terres agricoles se poursuivent dans certains secteurs

L'ONF responsable des espaces forestiers publics

QUELLE EST LA RÉPARTITION ENTRE LES FORÊTS D'ÉTAT ET LES FORÊTS COMMUNALES ET QUELLE EST LA DIFFÉRENCE DE GESTION ?

On distingue 102 000 ha de forêts domaniales et 20 000 ha appartenant aux collectivités et établissements publics. Si les principes de gestion sont identiques, le décideur des grands choix de gestion (essences, traitement, travaux, enjeux touristiques et biodiversité, etc.) reste le propriétaire qui encaisse les recettes et supporte les charges de gestion.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX PROBLÈMES AUXQUELS VOUS DEVEZ FAIRE FACE ?

Les problèmes sont un peu sectorisés : sanitaires liés à la chalarose dans les

frênaies du Boulonnais, du bassin minier et nord de l'Aisne ; sanitaires toujours avec les hannetons dont les larves dévorent les racines de jeunes plants sur les sols sableux du sud de l'Oise. Le déséquilibre forêt/gibier dans les grandes forêts domaniales et celles des collectivités est aussi difficile à gérer. Enfin, l'acceptabilité des coupes dans les zones périurbaines, voire dans certaines zones rurales est parfois compliquée : beaucoup de gens ne comprennent pas la gestion que nous mettons en œuvre.

COMMENT VOYEZ-VOUS LES FORÊTS QUE VOUS GÉREZ DANS 100 ANS ?

La principale évolution sera liée à la vitesse de la dérive climatique : j'imagine donc des forêts moins denses (car moins gourmandes en eau), plus

diversifiées (car plus "résistantes"), avec des essences et des origines méridionales et des mélanges feuillus résineux pour supporter les + 4 °C moyens et les pics de chaleur, ainsi que les déficits d'eau aux périodes cruciales que sont les mois du printemps (avril à juin).



Bertrand Wimmers, Directeur de l'Agence ONF de Picardie

Le CRPF

Établissement public au service de tous les propriétaires forestiers privés.

Le CRPF est administré par des propriétaires forestiers élus



Henri de THÉZY, Président du CRPF Hauts-de-France

POUR QUELLES RAISONS NE SAIT-ON PAS QUE LA SURFACE DES FORÊTS PRIVÉES EST PLUS IMPORTANTE QUE CELLE DES FORÊTS PUBLIQUES ?

Les forêts publiques sont bien identifiées avec des panneaux et un établissement gestionnaire unique, l'ONF. Les propriétaires forestiers sont très nombreux et font appel à différents organismes et prestataires. Il n'y a donc pas d'affichage unique de la forêt privée qui est, de ce fait, moins connue.

QUELLES SONT VOS PRINCIPALES MISSIONS AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ?

Le CRPF doit d'abord agréer le document de gestion que le propriétaire

forestier présente, de façon obligatoire ou volontaire, pour sa forêt. Nous les sensibilisons et les formons pour qu'ils fassent les bons choix de gestion. En lien avec la recherche, nous menons des expérimentations destinées à favoriser la gestion durable des forêts privées.

QUELS SONT LES DÉFIS AUXQUELS VOUS DEVEZ FAIRE FACE ?

Motiver les propriétaires forestiers pour qu'ils interviennent et préparent leurs forêts aux changements climatiques : la gestion d'une forêt, c'est du long terme, il faut des connaissances spécifiques et variées et le renouvellement (plantation) coûte cher.

Comment est gérée la forêt ?

DES DOCUMENTS DE GESTION SUR 20 ANS

Conformément au Code forestier, très protecteur, la majorité de la forêt publique comme privée fait l'objet d'une programmation de la gestion.

■ Des plans d'aménagement fixent les orientations et actions de gestion des forêts domaniales et communales sur une période de 20 ans, avec, pour les forêts communales, une validation par le Conseil municipal de la commune propriétaire.

■ Pour la forêt privée, les propriétés boisées de plus de 25 ha doivent présenter un Plan simple de gestion qui définit les coupes et travaux que le propriétaire souhaite réaliser dans sa propriété.

Pour les propriétés de surface inférieure à 25 ha, de tels documents ne sont pas obligatoires, mais quelques propriétaires ont compris l'intérêt d'analyser leur forêt et d'en programmer la gestion.

UNE ANALYSE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

Tous ces documents de gestion (publics ou privés) reposent sur une analyse de la forêt et des parcelles (sol, climat, densité, âge et essence des arbres...), des enjeux et des attentes, des contraintes du propriétaire. La question de l'équilibre faune/flore et de l'impact du gibier sur la forêt est également analysée. Les décisions de gestion qui en résultent définissent des priorités dans certains secteurs de la forêt et visent à dynamiser, lorsqu'elle est possible, la fonction de production de bois dans le respect des milieux présents.

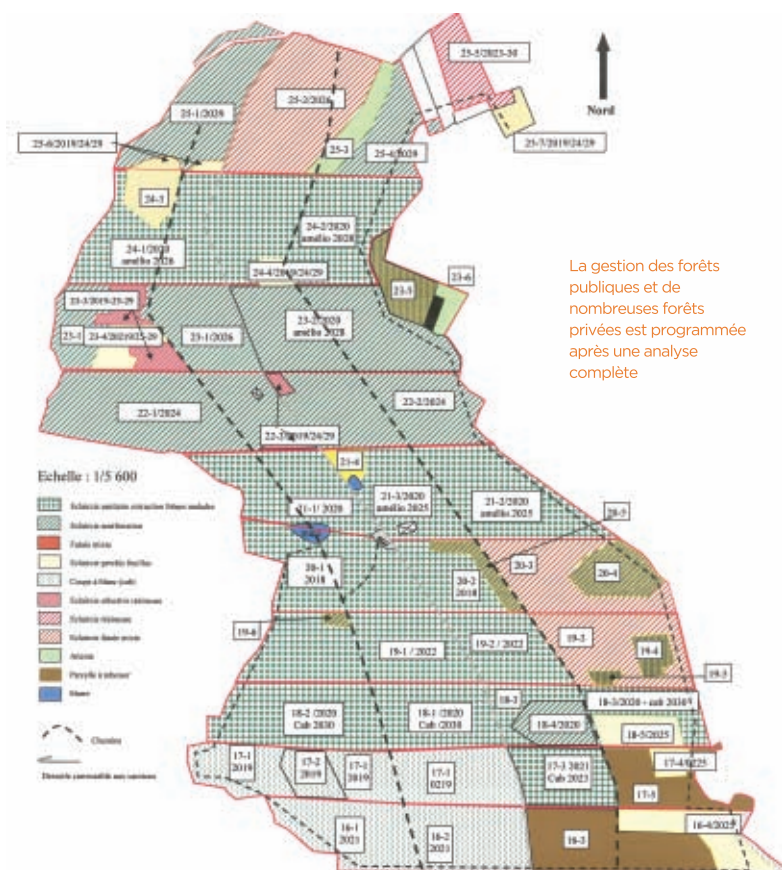
DES FORÊTS LABELLIÉES

Ces documents de gestion permettent l'obtention du label de gestion durable PEFC et ils valent autorisation d'exploitation et de commercialisation des bois.

UNE RÉCOLTE RÉGULIÈRE

Pour ces bois et forêts bénéficiant d'un document de gestion, la récolte des arbres à maturité est assez régulière et suivie de plantation ou de régénération dans les parcelles où de telles interventions sont prévues. Ce renouvellement ou rajeunissement de la forêt est réalisé à l'échelle de la parcelle ou de groupes d'arbres.

En forêt domaniale, la récolte des arbres équivaut à l'accroissement naturel biologique. En forêt privée, la récolte est inférieure à cet accroissement biologique (40 %). Le volume de bois sur pied augmente donc en forêt privée. Une fois abattu, l'arbre est valorisé dans différentes filières (cf. page 11). Les prix de vente du bois sont plutôt en baisse par rapport aux coûts de la main-d'œuvre : dans les années 1960, 0,3 m³ de bois payait une heure de travail d'un ouvrier quand il en faut aujourd'hui 9 m³ pour payer l'heure d'un ouvrier équivalent.



Un milieu diversifié et préservé

Les forêts de la région, privées et publiques, hébergent des milieux différents propices à la préservation d'une faune et d'une flore riches et variées. Ces milieux ont fait l'objet de zones reconnues et classées pour leur richesse et leur qualité écologique, la plus connue étant le réseau européen Natura 2000.

C'est souvent parce que les propriétaires et gestionnaires ont été attentifs à ces richesses que les milieux sont de qualité ou pour le dire autrement, "si le gîte et le couvert sont tant appréciés, c'est que le travail des forestiers n'est pas si mauvais !"

PRÉSERVER UN ÉQUILIBRE FORÊT/GIBIER

La gestion des populations d'animaux sauvages est une nécessité pour réussir la forêt.

La mise en place des plans de chasse sur les grands ongulés a favorisé une forte augmentation des cheptels de chevreuils, cerfs et sangliers ces 20 dernières années : (multiplication par 4 au niveau national pour le cerf). Ils ont colonisé des surfaces et des milieux dont ils étaient absents par le passé.

Dans certains secteurs, la surdensité menace la pérennité de la forêt : c'est surtout le cas pour le cerf, animal de steppes réfugié en forêt avec la disparition de son habitat naturel. En forêt, il broute les jeunes plants, la régénération, écorce les jeunes arbres. La sauvegarde de la forêt n'est possible qu'avec la pose localisée de clôtures hautes extrêmement coûteuses. En zones agricoles, le sanglier provoque de nombreux dégâts générant des pertes économiques.



Benjamin Mazery © CNPF

La forêt peu productive est aussi présente sur des milieux naturels rares

LES FORTES DENSITÉS DE CES ANIMAUX REPRÉSENTENT UN VÉRITABLE DANGER :

- La perte de biodiversité par inversion de flore.
- Une augmentation par 3 des coûts de renouvellement forestiers (ce qui représente des dizaines de millions d'euros/an).
- De nombreuses collisions routières et ferroviaires qui se chiffrent en dizaines de millions d'euros/an.
- Des risques accrus pour la santé humaine (Lyme) et animale potentiels (peste porcine, tuberculose, etc.).

Il est urgent de revenir à des niveaux raisonnables de populations de grand gibier dans certains secteurs des Hauts-de-France.



Un atout pour l'économie de la région

La forêt régionale assure 20 000 emplois locaux (40 000 au global) au cœur de la filière de transformation, depuis le pépiniériste producteur de plants jusqu'au menuisier ou l'ébéniste qui transforment et utilisent le bois ou encore au négoce qui commercialise les produits bois.



L'utilisation du bois et sa transformation génèrent des emplois

LA FORÊT FOURNIT DU BOIS, RESSOURCE PROPRE (SANS DÉCHETS) ET RENOUELABLE

Abattus, les troncs des arbres deviennent grumes de bois d'œuvre utilisées pour la construction, l'emballage, la menuiserie (parquet, portes, fenêtres, escalier), les barriques de vins, les traverses de chemins de fer, etc. Le peuplier est notamment beaucoup utilisé pour l'emballage et la caisserie.

LE BOIS ÉNERGIE EST LA PREMIÈRE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUELABLE EN FRANCE ET EN RÉGION

Consommé sous forme de bois bûche, de bois déchiqueté, de sciure agglomérée (pellets ou granulés, briques ou bûches reconstituées), le bois est une énergie économique et non polluante si elle est consommée avec des appareils performants et bien réglés. Par ailleurs,

son bilan carbone neutre et sa consommation évitent le recours aux énergies fossiles.

ZOOM SUR LE BOIS CONSTRUCTION

Le bois permet la construction de maisons individuelles, immeubles de grande hauteur, la rénovation et l'agrandissement de bâtiments existants. Il est aussi très performant dans l'isolation thermique de bâtiments. La mise en œuvre des constructions en bois est beaucoup plus rapide que des constructions traditionnelles : après une étude technique pour choisir les essences de bois adaptées et les systèmes constructifs, l'assemblage est réalisé en entreprise, la pose se fait sur une semaine pour une maison de taille courante par exemple. Même le peuplier est valorisé régionalement en construction.



Depuis les années 2005, l'utilisation du bois énergie s'est développée en région

Un nouveau pan s'ouvre également avec la redécouverte des vertus thérapeutiques et alimentaires des plantes sauvages.

On retrouve aujourd'hui les bienfaits de certains de ces produits comme la sève de bouleau aux vertus reminéralisantes, drainantes et régénératives.

La venaison fournit de nombreux produits issus de la chasse, principalement de gros gibier.



La valorisation du peuplier n'est pas limitée à l'emballage ou au contreplaqué. Ici au stade Marcel Guerville à Étapes (Architecte L. Baillet)



La production de plaquettes forestières fait appel à des machines performantes

■ Une poutre béton de 7,3 m de portée génère 513 kg d'équivalent émission CO₂, contre 78 kg pour une poutre en bois en lamellé-collé de résistance similaire.

■ 1 000 m³ de bois mobilisés génèrent 1 emploi en sylviculture et 8 à 10 emplois pour la transformation du matériau bois.

■ 1 arbre exploité et valorisé représente l'absorption de 5 t de CO₂ soit l'équivalent d'un 1 A/R Paris-New-York rejetés pour 5 passagers !

Les menaces et défis de nos forêts

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONSTITUENT UN ENJEU IMPORTANT

La maturité d'un arbre est de 20 ans pour le peuplier, 40 à 50 ans pour le châtaignier, 80 à 100 ans pour le hêtre, au-delà pour le chêne. Or ces cycles longs présentent un risque élevé vis-à-vis d'évolutions climatiques rapides. L'augmentation des températures et des extrêmes de chaleur, des sécheresses, des inondations, des tempêtes accroît les risques de dépérissement et de mortalité des arbres en forêts.

Le déséquilibre forêt/gibier évoqué en page 10 constitue une autre menace.

Malgré la grande diversité des essences présentes en région, les attaques sanitaires sont aussi une menace. L'introduction non souhaitée de pathogènes exotiques (essentiellement insectes, champignons) amenés par la plus grande circulation des biens et des personnes à travers le monde augmente ces risques.

Une crise sanitaire majeure a fait disparaître les grands ormes dans les années 1980 ; aujourd'hui, le champignon chalara s'attaque au frêne, sans lien avec les changements climatiques. La présence de ces espèces dans nos forêts et dans nos paysages va considérablement diminuer.

Avec les changements climatiques, certaines essences, comme le chêne pédonculé, disparaissent avec la succession de sécheresses



Jérémy Rosa © CNPF

DES ESPÈCES INVASIVES CONCURRENCENT ÉGALEMENT LA BIODIVERSITÉ DE CERTAINES DE NOS FORÊTS

Parmi les espèces végétales, on peut citer le cas de l'Ailanthé dont la faculté de drageonner et la graine volatile favorisent une dissémination rapide et intense. Le Cerisier tardif originaire d'Amérique du Nord a été introduit il y a plusieurs siècles dans les forêts royales pour favoriser le petit gibier à plumes. Il se dissémine abondamment par graines (oiseaux) et drageons (tiges sur racines) et envahit les forêts où sa présence est ancienne. Parmi les arbustes, on peut aussi citer le cas de l'arbre à papillon qui produit des millions de graines disséminées par le vent. Il s'installe sur des milieux très diversifiés, secs, chemins, voies ferrées... comme humides (bords de cours d'eau, vallées).

Pour les plantes herbacées, la Balsamine de l'Himalaya, plante annuelle pouvant atteindre 1 à 2 m de haut, produit de grandes quantités de graines disséminées par le vent. Le bouturage constitue aussi un mode de reproduction pour cette espèce.

Des animaux ont aussi été introduits : le cas du raton laveur, élevé dans les années 1920 pour sa fourrure, puis introduit sur les bases de l'OTAN est présent dans l'Aisne et l'Oise. Le Ragondin et le Rat musqué sont deux gros rongeurs très répandus dans les vallées où ils provoquent de nombreux dégâts.

Des expérimentations sont menées pour arracher des espèces invasives comme l'Ailanthé



Benjamin Mazy © CNPF

La filière forêt bois

ACHETEZ LE BOIS PRODUIT LOCALEMENT

Si vous achetez des produits bois issus de nos forêts,
vous contribuez à :

- lutter contre le changement climatique et participez au stockage du carbone, dans les produits bois et également en substitution de matériaux et énergies non renouvelables ;
- favoriser la gestion durable des forêts régionales ;
- préserver les forêts "tropicales" de la déforestation, qui se poursuit dans de nombreux pays ;
- développer les entreprises et les emplois locaux.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR UN DES MÉTIERS DE LA FILIÈRE FORÊT BOIS ?

La filière forêt bois offre de nombreux métiers diversifiés dont certains sont des métiers physiques et manuels, difficiles mais qui peuvent convenir à des personnes appréciant la nature et le plein air. C'est le cas pour le métier de bûcheron, celui de planteur ou d'élagueur chez un pépiniériste ou un entrepreneur de travaux forestiers.

La mécanisation se développe rapidement et les métiers de conducteurs d'engins sont aussi recherchés.

Dans le domaine de la gestion forestière, les métiers de techniciens et ingénieurs sont très variés. Côté aval et transformation du bois, la construction en bois, la menuiserie et l'agencement intérieur offrent des possibilités d'emplois aussi bien en bureau d'études que dans la pose des systèmes constructifs.

**Retrouvez ces métiers
et les offres sur le site
de l'ONISEP ou sur le site
de France Bois Région**



Anne GENIEUX © CNPF

Les consommateurs doivent acheter des produits bois certifiés qui favorisent la gestion forestière durable

PEFC, FSC Des normes exigeantes pour les produits bois

Les produits certifiés garantissent que l'ensemble des processus de gestion, récolte et transformation du bois sont respectueux de la forêt, des richesses naturelles et des hommes qui y travaillent (préservation des sols, de l'eau, de la biodiversité, des zones humides et ruisseaux, etc.), tout en favorisant les fonctions économiques, sociales et de lutte contre le changement climatique.



Sylvain Gaudin © CNPF

PEFC est la première certification forestière au niveau français, européen et mondial



02

La forêt & moi

LA FORÊT EN HAUTS-DE-FRANCE

La forêt offre de nombreuses possibilités de bien-être, mais elle demande également qu'on la respecte et que l'on adopte les bons comportements.

Découvrez tous les bienfaits de la forêt

LA FORÊT PROCURE DE NOMBREUX SERVICES ET CONSTITUE UNE SOURCE INDISPENSABLE DE BIEN-ÊTRE

■ Elle améliore la qualité de la ressource en eau en prélevant dans le sol les éléments minéraux en excès, notamment l'azote, limitant ainsi la présence de nitrates dans les sources. Certains polluants sont aussi captés par les arbres.

■ L'arbre accumule le carbone efficacement dans le bois, mais aussi dans le sol. Il y stocke une partie du gaz carbonique émis notamment par les activités humaines. L'utilisation du bois prolonge ainsi la séquestration du carbone et se substitue aux énergies et matériaux non renouvelables. La filière forêt bois est donc un puissant puits de carbone et un levier de lutte contre la dérive climatique.

■ La promenade en forêt apaise et calme : des études scientifiques ont mis en évidence leur effet bénéfique sur la santé humaine.

■ Elle protège les sols et en limite l'érosion et l'appauvrissement.

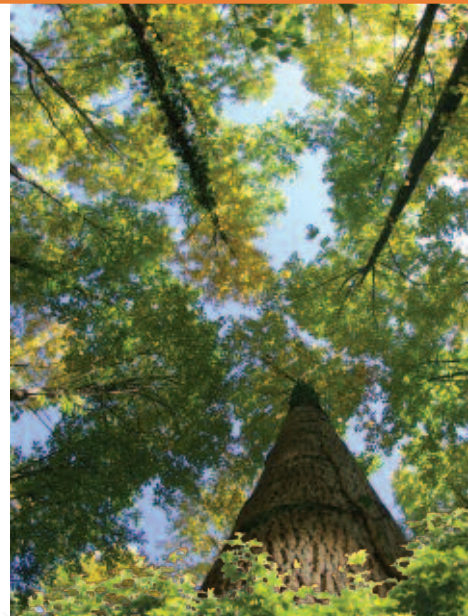
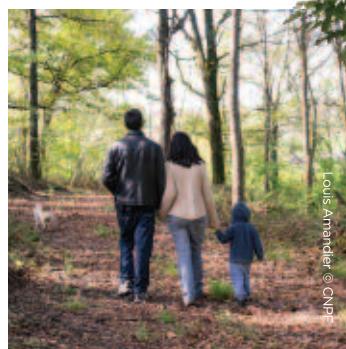
■ Elle présente un cadre de vie et assure une diversité des paysages.

■ Elle est le lieu de loisirs en milieu naturel et le support d'éducation à l'environnement.

Avec la disparition de son biotope, le cerf s'est réfugié en forêt



La promenade en forêt est source de bien-être





La forêt, un milieu à respecter

Comme de nombreux promeneurs vous allez parfois en forêt. Etant privée à 70 %, il y a souvent le risque de pénétrer dans des parcelles que les propriétaires ne sont pas tenus de clore. Les forêts dites “publiques” sont en revanche ouvertes au public.

Certains propriétaires privés tolèrent la promenade si leur propriété et le milieu sont respectés et pour cela il vous faut :

- respecter la faune sauvage, ne pas perturber les animaux ni les nourrir ou emmener son chien ;
- ne pas circuler en forêt durant les périodes de chasse : la chasse, exercée par le propriétaire ou par un locataire est signalée (panneaux, rabatteurs équipés de gilets fluorescents). Il ne faut pas perturber le gibier ou risquer de prendre une balle perdue ;
- ne pas circulez dans les forêts les jours de grand vent : la chute de branches peut être fatale. Soyez aussi vigilants dans les forêts de frênes : la maladie qui les touche a favorisé le bois mort dans les cimes et les chutes de branches de tous diamètres se multiplient ;

- ne pas monter sur les piles de bois disposées le long des routes : leur stabilité n'est pas garantie et le poids d'un seul arbre dépasse souvent la tonne ;
- ne pas circuler avec des engins à moteur (motos, quads, 4x4) ;
- ne pas abandonner de déchets ;
- ne pas allumer de feux ;
- ne pas bivouaquer ni faire de camping en dehors des zones autorisées.

Dans tous les cas, si vous pénétrez en forêt privée, demandez l'autorisation au propriétaire : vous n'apprécieriez pas que l'on rentre dans votre jardin à votre insu.



L'ONF a édité une charte du promeneur que vous pouvez télécharger sur leur site internet.



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Sylvain Gaudin © CNPF

Les arbres marqués d'un triangle sont des arbres sans valeur économique : il s'agit souvent d'arbres morts sur pied ou étêtés. Ces arbres sont volontairement maintenus car ils hébergent une faune spécifique et utile au bon fonctionnement de l'écosystème : de nombreux insectes et coléoptères pour dégrader le bois mort, des mésanges qui consomment des chenilles défoliatrices, des chauves-souris, des rapaces nocturnes consommateurs de petits mammifères ou de gros insectes se sont installés dans des cavités de toutes tailles souvent creusées par les pics (vert, noir, épeiche). Évitez cependant de vous en approcher les jours de grand vent.

CUEILLETTE, QUE DIT LA LÉGISLATION

Sur la cueillette, l'article 547 du Code de l'Environnement précise que "les fruits naturels ou industriels de la terre appartiennent au propriétaire...". Vous ne pouvez donc récolter des champignons et autres produits de la forêt sans le consentement du propriétaire et en respectant les éventuels panneaux d'interdiction. En forêt domaniale, la cueillette de champignons est tolérée dans la limite de 5 litres (1 petit seau) par personne, le ramassage à des fins commerciales et de revente est strictement interdit. La cueillette des fleurs est aussi tolérée à des fins personnelles et le ramassage du bois mort est interdit sauf autorisation du propriétaire ou de l'ONF.

LES RISQUES DE LA PROMENADE EN FORÊT

La tique est l'un des risques les plus courants, c'est un arachnide acarien qui véhicule, via une bactérie, une maladie dangereuse et chronique qui frappe chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes en France, plus ou moins sévèrement selon les cas : la maladie de Lyme.

Cette maladie peut se manifester des années après la morsure de la tique et entraîner des conséquences graves sur la santé des personnes contaminées et avec des symptômes variables comme le

rhumatisme, la polyarthrite, certaines maladies neurologiques...

Pour limiter le risque de morsure, quelques précautions s'imposent.

- Circulez en forêt éventuellement avec un chapeau, mais surtout les jambes et les bras couverts.
- Restez sur les allées, les chemins et évitez les sous-bois, car les tiques sont plus souvent logées dans les végétations basses.
- Équipez-vous d'un tire-tique (en vente en pharmacie) et inspectez-vous complètement après la promenade.
- En cas de morsure par une tique, consultez un médecin.

Plus d'infos sur www.anses.fr



Sylvain Gaudin © CNPF

Les tiques peuvent transmettre des maladies graves dont la maladie de Lyme

Dans certains secteurs de la région, la présence de la chenille processionnaire peut aussi provoquer des allergies, une gêne respiratoire et, pour les personnes les plus sensibles, un œdème.

Les poils de la chenille sont urticants, même si la chenille n'est plus présente.

Si vous circulez dans un véhicule dans ces secteurs sur des pistes sèches, fermez les carreaux et coupez la ventilation : les poils des chenilles situés à même le sol sont toujours urticants et peuvent se ficher dans la peau pendant que vous circulez.



Alain Csakany © CNPF

La processionnaire du chêne est très urticante et peut provoquer de l'asthme et des allergies sévères

La fréquentation de certains massifs pendant la période de rut des cerfs peut aussi être dangereuse.



03

Ils font la forêt de demain

LA FORÊT EN HAUTS-DE-FRANCE

Des femmes et des hommes œuvrent tout au long de la filière forêt bois pour gérer la forêt, la préparer aux défis de demain et valoriser les produits bois qui en sont issus.

Les coopératives et experts forestiers au service des propriétaires forestiers



Laurent DUPAYAGE, Directeur de la Coopérative Forestière du Nord

QUI SONT LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS QUI ADHÈRENT À VOTRE COOPÉRATIVE ?

Ce sont des propriétaires forestiers privés de toute surface, de quelques ares à plusieurs centaines d'hectares. Ils partagent les valeurs de la coopération : équité, transparence, mise en commun des ressources et moyens pour optimiser et améliorer la gestion forestière des adhérents.

QUELLES SONT LEURS PRINCIPALES MOTIVATIONS ?

Ils souhaitent être conseillés, orientés et aidés pour gérer leur patrimoine boisé car c'est assez complexe : il faut gérer un milieu vivant et donc identifier les sols et leurs variations, le climat et son évolution, connaître les essences et leurs besoins. En plus, il faut aussi connaître la législation juridique, fiscale, réglementaire relative à la forêt. Enfin, la commercialisation nécessite une connaissance fine des marchés, de l'utilisation des produits bois et de leurs débouchés pour obtenir le juste prix.

QUELLES RECOMMANDATIONS LES PLUS FRÉQUENTES LEUR DONNEZ-VOUS ?

Nous insistons le plus souvent sur la nécessité de rajeunir leur forêt en récoltant les bois à maturité pour approvisionner la filière et aussi sur l'importance de renouveler les peuplements avec des essences adaptées aux sols et aux changements climatiques.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS VOUS DEVEZ FAIRE FACE ?

Les exploitations sont toujours délicates car elles nécessitent des engins lourds. Pour éviter les dégâts, la création d'un réseau de cloisonnements et le renfort des infrastructures (routes forestières, places de dépôt) sont indispensables. Le sol est un capital de production vivant qu'il faut préserver. Notre activité de gestionnaire est confrontée à d'autres grands enjeux : les incertitudes sur le changement climatique et autres risques sanitaires, la complexification administrative et réglementaire des interventions en forêt, les dégâts de gibier lorsque les populations de certaines espèces (surtout cerfs, chevreuils) sont trop importantes.

"Nous intervenons pour les propriétaires forestiers privés adhérents de la Coopérative, notamment pour commercialiser leurs bois"

FIBOIS HAUTS-DE-FRANCE RASSEMBLE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

L'interprofession de la filière forêt bois associe les producteurs de bois, leurs entreprises (la forêt publique et les propriétaires privés, pépiniéristes, entrepreneurs de travaux forestiers...) avec les entreprises de transformation et de construction : scieurs, menuisiers, charpentiers, architectes, maîtres d'ouvrages, bureaux d'études... Elle assure notamment la promotion et l'utilisation du matériau bois dans la construction et dans l'énergie, domaine dans lequel elle propose et organise des journées d'information - les Journées Bois & Vous -, des ateliers et des formations auprès des professionnels intéressés. Fibois favorise aussi la concertation et les échanges entre producteurs du matériau bois et les transformateurs.

Plus d'informations sur : www.bois-et-vous.fr



Jean-Baptiste Richard / CNP

Chercheur et propriétaire forestier novateur



Ce chercheur propriétaire expérimente dans la propriété familiale les adaptations aux changements climatiques

VOUS ÊTES CHERCHEUR EN GÉNÉTIQUE FORESTIÈRE ET GÉREZ UNE PROPRIÉTÉ FAMILIALE PROCHE D'AMIENS, QUELLE INCIDENCE A VOTRE PROFESSION SUR LA FAÇON DONT VOUS GÉREZ CETTE PROPRIÉTÉ ?

Ma profession me permet d'accéder à toute l'actualité scientifique. J'utilise ces connaissances pour les mettre en application très rapidement dans la gestion du bois de la Belle Épine.

Ma formation de scientifique me permet de développer une sylviculture originale et vraiment innovante.

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS ?

Mes priorités sont premièrement d'équilibrer financièrement la propriété forestière, deuxièmement de préparer

l'adaptation de la forêt aux changements climatiques, troisièmement de recourir aux services écologiques de la biodiversité pour améliorer le rendement de la forêt et, enfin, de renouer un lien social entre la forêt et la population locale.

QUELLES DIFFICULTÉS RENCONTREZ-VOUS POUR GÉRER VOTRE PROPRIÉTÉ ?

Les plus grosses difficultés proviennent :

- d'une filière aval locale en déshérence qui ne peut plus valoriser suffisamment les bois sortant de la propriété.

Cela limite beaucoup les possibilités d'investissement donc la préparation de l'avenir ;

- des obstacles pour trouver des solutions face aux changements climatiques car pour le moment nous n'avons que la certitude de l'incertitude. Face à ce dilemme, j'essaie d'améliorer la productivité, la résistance et la résilience des écosystèmes forestiers par toutes les techniques du génie écologique ;

- de la complexité à mettre au point des parcours sylvicoles pour optimiser les services écologiques de la biodiversité.

Je prendrai deux exemples simples, une mésange charbonnière augmente la production de bois en détruisant des milliers de chenilles défoliatrices tous les ans, un renard favorise la régénération naturelle de la forêt en détruisant les ravageurs des glands et des faines et en dispersant les merises et les alises.

COMMENT IMAGINEZ-VOUS VOTRE PROPRIÉTÉ DANS 100 ANS ?

J'ai l'habitude de travailler avec une approche prospective donc je pense à un futur multiple qui dépendra de l'évolution de nos sociétés. Les facteurs les plus structurants seront l'évolution du climat et la prise en compte par notre société du développement durable. Le futur le plus optimiste est la maîtrise par l'Homme des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place d'une société durable. Dans ce cas, le bois de la Belle Épine sera une très belle futaie hétérogène en espèces et en structures avec une flore et une faune riches. Cette forêt durable produira des bois de qualité et apportera de nombreux services (paysages, champignons, gibier...).

Si l'homme échoue dans l'évolution rapide vers une société durable, le bois de la Belle Épine sera une forêt claire dégradée dont la seule fonction sera de maintenir quelques services écosystémiques (lutte contre l'érosion, production d'une eau de qualité...). Il est évident que j'espère que mes descendants se promèneront avec plaisir dans un bois agréable en admirant la beauté de grands arbres.

Produire les arbres de la forêt de demain

QUELLES PRINCIPALES ESSENCES FORESTIÈRES PRODUISEZ-VOUS ET PLANTEZ-VOUS DANS LA RÉGION ?

Nous produisons et plantons 50 000 plants de peupliers, 200 000 plants feuillus forestiers dont 20 % de Chêne sessile, 40 % Hêtre (dont une moitié est plantée en haie), 10 % d'Érable sycomore, 10 % de Châtaignier et 20 % d'autres feuillus...).

Y A-T-IL EU UNE ÉVOLUTION DEPUIS 10 OU 15 ANS ET POUR QUELLES RAISONS SELON VOUS ?

La production et la plantation de peupliers sont stables ; le Chêne sessile est en augmentation et le Hêtre diminue (en lien avec le changement climatique), la plantation de Châtaignier augmente aussi avec le changement climatique. Les plantations de Merisier baissent car cette essence se vend moins bien que par le passé.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS VOTRE MÉTIER ?

Il faut anticiper les demandes de plants 2 ans avant de les vendre : lorsqu'on les sème ou les plante, on n'a pas la moindre commande. La plupart des clients programment leur plantation 15 jours avant son exécution. Nous devons donc être très réactifs. Aujourd'hui, la surface des parcelles à boiser ou reboiser est de plus en plus petite ce qui nous oblige à davantage déplacer hommes et matériels. Il nous faut aussi nous adapter à chaque situation (les envies et attentes diffèrent selon les propriétaires, les conditions de terrain). Face aux aléas climatiques, on n'a plus le droit à l'erreur...

QUI SONT VOS CLIENTS ET SUR QUEL SECTEUR GÉOGRAPHIQUE INTERVENEZ-VOUS ?

Nous intervenons dans un rayon de 150 km autour du sud-ouest de

la Somme pour le compte des propriétaires forestiers privés et publics (ONF, communes) et par l'intermédiaire des coopératives et experts privés donneurs d'ordre.

Les pépinières Crété produisent, vendent et plantent de nombreuses essences et entretiennent les plantations



La famille Crété gère une importante pépinière forestière régionale

“Il faut anticiper les demandes de plants 2 ans avant de les vendre”

Menuisier, il utilise et valorise les bois de nos forêts

POURQUOI UTILISEZ-VOUS LES ESSENCES FORESTIÈRES RÉGIONALES ?

Nous utilisons depuis maintenant plus de dix ans des bois locaux afin de maîtriser nos achats, d'une part, et d'autre part, proposer à nos clients des produits issus de filières courtes (notre clientèle est de plus en plus sensible à l'impact écologique).

QUELLES SONT CELLES QUE VOUS TRANSFORMEZ ET POUR QUELLES DESTINATIONS PRINCIPALES ?

L'essence que nous utilisons le plus est le chêne, car notre activité principale est la menuiserie extérieure; nous utilisons pour cela également du châtaignier, essence proche du chêne esthétiquement mais dont les propriétés mécaniques sont plus limitées.

QUELS OBSTACLES RENCONTREZ-VOUS POUR UTILISER DU BOIS LOCAL ?

Notre souci actuel concerne les problématiques d'approvisionnement en grumes de chêne, problème qui fait l'actualité dans la filière bois : les exportations vers la Chine font monter les prix et déséquilibrent la filière de transformation française.

VOS CLIENTS SONT-ILS SENSIBLES À L'ORIGINE LOCALE DU BOIS ?

Certains marchés publics prennent en compte ces arguments, mais ce n'est malheureusement pas encore une généralité.



Cyril Tailly sélectionne les arbres qu'il valorise dans sa menuiserie



“Notre clientèle est de plus en plus sensible à l'impact écologique”

Faire face aux défis

QUELLES SONT POUR VOUS, LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS AUXQUELLES VOUS ÊTES CONFRONTÉ DANS VOTRE MÉTIER ?

Les difficultés que nous rencontrons sont nombreuses (techniques, économiques, recrutement, concurrence...), mais à mes yeux la première reste la météo. En effet, nous avons souvent des périodes plus ou moins longues avec des précipitations importantes nous donnant énormément de difficultés à exploiter correctement. Avec le matériel que nous utilisons et les sols sensibles, cela peut provoquer des dégâts considérables (ornières profondes, tassement des sols...) très rapidement si nous ne faisons pas attention. Résultat : nous devons agir vite dès que possible, lorsque les conditions météo redeviennent favorables, il faut du répondant.

Ensuite, second problème, le recrutement de personnel. Cela devient plus que compliqué de trouver des gens avec une véritable volonté de bien faire, des "coupeurs de bois" on en trouve à tous les coins de rue, des vrais bûcherons c'est une autre histoire. Notre entreprise compte 5 personnes dont un apprenti, je recrute encore actuellement, mais je ne trouve personne. Même un apprenti est difficile à trouver.

Dernier point car la liste pourrait être longue, le bon travail n'est pas valorisé à sa juste valeur, alors c'est décourageant.

COMMENT VOUS ADAPTEZ-VOUS ?

L'adaptation n'est pas évidente. Nous avons investi cette année dans un nouveau débuseur (gros engin pour sortir les arbres abattus du bois), étudié et adapté pour nos sols sensibles avec un double treuil, tablier hydraulique, pneumatiques basse

pression de 700 mm de large, huile biodégradable, télécommande intégrale, un poids annoncé de 9,5 t. Cela à un coût conséquent, mais on essaie de se démarquer en proposant un travail de qualité, avec du personnel qualifié et du matériel adapté.

QUELLES ONT ÉTÉ LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ENREGISTRÉES AU NIVEAU DE VOTRE ENTREPRISE AU COURS DE CES 15 À 20 DERNIÈRES ANNÉES ?

L'évolution dans notre entreprise depuis sa création est un combat au quotidien : cela concerne le matériel, les équipements de sécurité, les mentalités, les législations. Il faut régulièrement s'informer et évoluer pour toujours essayer de se démarquer.

COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE MÉTIER ÉVOLUER DANS LES PROCHAINES ANNÉES ?

Pour les prochaines années, j'ai envie d'y croire. Le bois est une source multi-usage, renouvelable, écologique. Mais ce n'est pas chose évidente, depuis plusieurs années nos unités de transformation (scieries) ferment les unes après les autres pour diverses raisons, tout le monde les connaît.

Depuis 2 ans maintenant je me suis impliqué dans la "politique forestière" des Hauts-de-France comme membre du conseil d'administration, et référent, au sein des Entrepreneurs de territoires, cela dans le but de tirer la profession vers le haut.

Et dernièrement j'ai aussi intégré la commission bois et forêts des Hauts-de-France, on verra le résultat de cet investissement dans quelques années.



“L'exploitation forestière est un métier physique difficile mais passionnant”



Retrouvez-nous sur hautsdefrance.cnpf.fr



96 rue Jean Moulin - 80000 Amiens
Tél. : 03 22 33 52 00
Courriel : hauts-de-france@cnpf.fr

La forêt en Hauts-de-France

Directeur de la publication : Xavier MORVAN

Coordination : CRPF Hauts-de-France

Photos : libres de droit sauf indications

Conception & réalisation : Agence Resec Amiens - 06/2018

Tiré à 7 000 exemplaires sur papier PEFC Eco Label

